Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 25 (1954)

Heft: 2

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Suisse et l'Union européenne de paiements. Notre pays est fortement créditeur de cette institution. Celle-ci est une sorte de clearing, fondé en 1950, dont font partie les principaux pays de l'Europe occidentale. Chaque participant a versé à ce clearing une somme proportionnée à ses ressources. Le fonds ainsi constitué doit servir de base aux échanges commerciaux entre les membres de l'organisation. L'idée maîtresse de l'U.E.P. tend à substituer le trafic multilatéral au trafic unilatéral. Le but visé a été atteint : grâce à ce clearing, les échanges internes de l'Europe occidentale se sont beaucoup développés ; mais il est arrivé que les pays à monnaie forte, dont la balance commerciale est équilibrée ou même active, ont rapidement accumulé un solde favorable au sein de l'U.E.P., tandis que les pays moins heureusement situés s'y sont fortement endettés.

Cela a été le cas pour notre pays. Le premier versement de la Suisse au fonds commun a été de 1093 millions de francs (250 millions de dollars). Ce quota a été assez rapidement épuisé. Au bout de trois ans, soit à fin juin 1953, il a fallu que la Suisse fasse une nouvelle mise de fonds, soit une « rallonge » de 546 millions de francs, laquelle est déjà sérieusement entamée. Tous les fonds ainsi versés par la Confédération ont servi à payer les marchandises suisses expédiées à d'autres pays européens. C'est, en somme, la Confédération qui a avancé à nos clients étrangers, par ce moyen détourné, les francs suisses qui leur faisaient défaut pour payer nos exportations. Ce système, certes, a fourni une aide précieuse à nos industries d'exportation et à notre hôtellerie ; mais maintenant la Confédération se trouve créancière de l'U.E.P. pour une somme énorme.

* *

La réserve-or de la Banque nationale suisse dépasse 6 milliards de francs, couvrant la circulation des billets à raison de 125 %.

* *

L'indice suisse du coût de la vie, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, s'établissait à 170 (1er août 1939 = 100) à fin décembre 1953, en régression de 0,2 % par rapport à la fin du mois précédent. Cette évolution résulte surtout d'une baisse saisonnière des prix de certains produits alimentaires, ainsi que de l'huile de chauffage. Les indices des six groupes de dépenses sont les suivants : alimentation 185,9, chauffage et éclairage 142,0, nettoyage 204,5. Les groupes habillement, loyer et divers n'ayant fait l'objet d'aucun relevé durant le mois, leurs indices sont repris à 215,9, 120,8 et 154,4.

* *

L'indice des prix de gros, qui comprend les principaux produits alimentaires non travaillés et les principales matières premières et auxiliaires, s'inscrivait à 210,9 (août 1939 = 100) à fin décembre 1953, en régression de 0,6 % par rapport à la fin du mois précédent.

* *

Les recettes de l'administration des douanes ont atteint 54,1 millions de francs en décembre 1953. Dans ce montant figurent 10,7 millions provenant de l'imposition fiscale sur le tabac, dont les recettes

sont destinées à couvrir la participation de la Confédération à l'A.V.S., et 5,5 millions provenant des droits de douane sur les carburants, dont le 50 % est réparti entre les cantons. Il reste donc 40,6 millions à la disposition de la Confédération, soit 6,2 millions de plus que pour le mois correspondant de l'année précédente. Pendant l'année 1953, ces recettes se sont élevées à 462,8 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 34,7 millions comparativement à la même période de 1952.

* *

Les C.F.F. ont transporté, en décembre 1953, 16,26 millions de voyageurs, c'est-à-dire 2,14 millions de moins qu'en décembre 1952. Les recettes ont atteint 23,30 millions de francs, ce qui fait 3,03 millions de moins qu'en décembre 1952. Le trafic des marchandises a atteint 1,64 million de tonnes ; 155,000 d'augmentation par rapport à décembre 1952. 31,01 millions de recettes, soit 5,09 millions de plus qu'il y a un an.

* *

La réglementation relative à la benzine. Par disposition du contrôle fédéral des prix, la benzine éthylée, l'essence pure et les mélanges de benzine sont libérés du contrôle des prix, depuis le 1er janvier 1954. Le bureau central de l'Union suisse de la benzine a fait savoir que le prix unitaire est maintenu aux postes d'essence, et qu'il ne faut pas compter sur des baisses locales.

* *

L'amélioration des rentes de l'assurance-vieillesse. Dans les dix premiers jours de janvier, les bénéficiaires de rentes A.V.S. ont reçu de cette institution des prestations légèrement augmentées. Pour les 400,000 rentiers auxquels les allocations améliorées sont servies en 1954, le montant des sommes supplémentaires qui leur sont réparties s'élève à 60 millions de francs environ, à quoi il faut ajouter les 20 millions que l'AVS réclamait jusqu'à maintenant à ceux de ses rentiers qui exerçaient encore une profession lucrative, millions auxquels elles renonce désormais. Les assurés qui, nés avant le 1er juillet 1883, n'ont jamais payé de cotisation, les veuves et les orphelins mis au bénéfice des rentes transitoires, reçoivent des prestations augmentées de 12 % s'ils habitent en ville, de 20 % en région mi-urbaine et de 30 % en région rurale. Les rentes partielles que reçoivent les personnes nées entre le 1er juillet 1883 et le 30 juin 1903 sont augmentées en moyenne de 10,6 %, cette amélioration étant plus forte pour les petites rentes que pour les rentes les plus élevées.

Quant aux rentes ordinaires, que recevront dès 1968 les assurés dont les cotisations ont été payées pendant vingt ans, leur taux maximum a été fixé à 1700 francs pour un vieillard seul, et à 2720 francs pour un couple dont le revenu annuel a atteint ou dépassé 12,500 fr., alors qu'il était jusqu'ici de 1500 francs et 2400 francs respectivement, quand le revenu avait atteint 7500 francs par an. La rente minimum versée aux assurés dont le revenu annuel moyen n'a pas dépassé 1750 francs sera porté à 720 francs, de 480 francs qu'elle était jusqu'ici.

* *

Une année record pour l'industrie horlogère. A fin novembre 1953, les exportations de produits horlogers suisses représentaient un total de 1,004 milliard de francs, contre 968,9 millions à fin novembre 1952. En juillet, septembre, octobre et novembre 1953, les exportations mensuelles ont, chaque fois, dépassé 100 millions de francs. La comparaison des chiffres de 1953 et de ceux de 1952 est intéressante. De janvier à fin novembre, il a été exporté 19 millions 365,448 montres, pour 641,4

millions de francs, contre 21 millions 036,033 montres, représentant une valeur de 655,5 millions de francs, pour les onze mois correspondants de 1952. La demande de montres est donc sensiblement moindre. En revanche, il y a augmentation du nombre des mouvements exportés : 10,661,306 pour onze mois de 1953, contre 8,974,225 pour la période correspondante de 1952. En valeur : 281,5 millions en 1953, 229 millions en 1952. Seules, les exportations de pièces détachées présentent un caractère constant : 63 millions en chiffre rond, tant en 1952 qu'en 1953, pour onze mois. Il a été exporté pour 2,7 millions de francs de boîtes (2,3 millions), soit 662,824 pièces en 1953 contre 779,666 en 1952. Le recul est net en ce qui concerne les exportations de grosse horlogerie : près de 19 millions pour onze mois de 1952 ; 15,1 millions l'année dernière. On a vendu, en 1953, pour 3 millions de francs de moins de réveils.

* *

Les Etats-Unis et l'horlogerie suisse. Les trois principales compagnies horlogères des Etats-Unis ont publié une déclaration conjointe dans laquelle elles soulignent qu'à moins qu'elles n'obtiennent une protection douanière suffisante, elle ne pourront pas, en cas de guerre, assurer une production adéquate d'instruments de précision destinés à l'armée. Ces trois compagnies, qui forment l'Association des fabricants américains de montres, sont les suivantes : Elgin National Watch Co (Illinois), Hamilton Watch Co (Pennsylvanie) et Waltham Watch Co (Massachussetts).

La Chambre suisse de l'horlogerie répond à cette tentative en faveur d'une majoration des droits de douane, par la constatation que, depuis 1936, l'industrie horlogère américaine est au bénéfice d'une protection douanière singulièrement élevée, qui représente en moyenne 35 % de la valeur des montres et mouvements suisses importés aux Etats-Unis. La Chambre suisse déclare que, au cours des prochaines audiences organisées par la commission des tarifs des Etats-Unis, les divers problèmes soulevés par l'initiative américaine seront repris point par point.

* *

Les réserves de crise. A fin 1953, 1183 entreprises de l'économie privée étaient inscrites auprès du délégué aux possibilités de travail, pour constituer des réserves au sens de la loi du 3 octobre 1951. Il y a un an, le nombre des entreprises inscrites était de 537. Les sommes affectées aux réserves s'élèvent actuellement à 156,741,000 francs, contre 82 millions au début de 1953.

* *

Le nombre des fabriques s'est accru. Selon les rapports des inspecteurs fédéraux des fabriques, le nombre de celles-ci a passé, de 11,155 à fin 1950, à 11,232 à fin 1951 et à 11,320 à fin 1952. On relève une augmentation dans seize cantons, et une diminution dans sept ; la situation est stationnaire dans deux autres. Le nombre des ouvriers a passé de 492,563 au 14 septembre 1950 à 548,363 au 18 septembre 1952, chiffre qui n'avait jamais encore été atteint.

* *

Le marché du lait et des produits laitiers se présente de façon satisfaisante à fin 1953. Les livraisons de lait mensuelles furent, durant toute l'année, supérieures à celles de 1952 : 3 % de plus en septembre, 4,6 % de plus en octobre, et près de 10 % de plus en novembre. Les livraisons de lait ont oscillé entre 18,2 et 18,9 millions de qm de 1950 à 1952. L'Union centrale des producteurs de lait prévoit qu'elles auront atteint 19,5 millions de qm en 1953. L'augmentation représente l'équi-

valent de 450 wagons de fromage ou de 225 wagons de beurre. Résultat surprenant, car, depuis un an, l'effectif des vaches laitières a diminué de plus de 200,000 têtes. La production fromagère de l'été 1953 a été de 2030 wagons d'Emmental et de 660 wagons de Gruyère. C'est davantage que durant les précédents étés d'après-guerre. Dans le secteur du beurre, la production a également augmenté, atteignant 742 wagons, soit 30 wagons de plus qu'en été 1952.

* *

Pour l'amélioration de l'élevage du bétail, une ordonnance fédérale, en vigueur depuis le 1er janvier 1954, prescrit : les reproducteurs (étalons, taureaux, verrats, boucs, béliers) ne doivent être affectés à la monte qu'après avoir été approuvés par une commission officielle d'experts. L'approbation est également obligatoire pour les sujets employés uniquement dans le troupeau du propriétaire. Les sujets pour lesquels l'approbation a été retirée ou n'est pas renouvelée ne peuvent plus servir à la reproduction.

* *

Nos impôts. D'après la récapitulation établie par l'intendance cantonale des impôts, le rendement total a été, en 1952, de 110,132,000 fr. En regard de 1946, l'augmentation du produit direct a été de 52,7 % pour le travail et de 25,5 % pour le capital. Elle serait beaucoup plus forte sans la revision de la loi fiscale de 1948 qui a causé à l'Etat de Berne une perte de 7 millions par année, et sans l'augmentation des amortissements. Dans l'Oberland, le rendement est passé de 1946 à 1952, de 11,5 à 10,9 millions ; dans le Mittelland, de 76,1 à 75,8 ; dans le Jura, de 12,4 à 13,3. Rendement par tête de population : 119 fr. dans le Mittelland, 93 dans le Jura et 71 dans l'Oberland. Dans le Jura, les districts de Courtelary, Moutier, Laufon et La Neuveville fournissent ensemble les deux tiers de la totalité des impôts d'Etat.

* *

Aux Chemins de fer du Jura. De nombreuses avaries au matériel de traction électrique mis en service au cours de l'année 1953 se sont produites dès les chutes de neige et ont provoqué de graves perturbations dans le trafic, notamment pendant les fêtes de Noël et de Nouvel-An. La direction de l'entreprise a ouvert une enquête destinée à déceler les causes des défectuosités des sept automotrices mises hors service. Une conférence d'orientation a réuni les organes dirigeants des CJ et les représentants des communes franc-montagnardes ; on y a discuté des moyens de parer aux défauts techniques constatés, et d'améliorer les horaires et la signalisation.

* *

Le comité régional pour la défense des intérêts économiques de la vallée de Tavannes s'est réuni sous la présidence de M. Reusser, président de l'ADIJ et vice-président de ce comité. Le nouveau président, M. Lucien Chapuis, directeur à Reconvilier, a suggéré, au sujet des routes, que les lignes de démarcation blanches, si utiles par temps de brouillard, soient marquées de façon plus nette, et sans interruption, surtout sur la route de Bienne. Pontenet demande la correction de la route cantonale à la bifurcation de sa route communale ; Tavannes et Tramelan, l'amélioration de la route d'Orange au Pont de la mort. Champoz aimerait voir sa route devenir voie cantonale.

* *

Le Syndicalisme paysan enregistre une nouvelle manifestation : la création du syndicat pour l'union des forces agricoles aux Franches-

Montagnes, sous la présidence de M. André Wermeille à Saignelégier. Le nouveau groupement s'intègre dans l'Union des producteurs suisses.

* *

Au Syndicat des eaux de la Haute-Ajoie, la première et la deuxième étapes de travaux ont coûté 1,960,000 francs. La troisième étape comporte le raccordement des fermes de Sur Chenal et de Montfrébœuf (commune de Grandfontaine), des fermes de Valoin, de En Nalé, de La Tenier, des Barrières et du Champ du Fol. La quatrième étape comportera le rattachement au réseau hydraulique, de Roche d'Or, des Grottes de Réclère et de la ferme de Montavon.

* *

Le 2 décembre a été hissé, sur le nouveau bâtiment qui abritera les halles 10 à 21 de la **Foire Suisse d'Echantillons**, le sapin traditionnel destiné à célébrer l'achèvement du gros œuvre. Cet événement a marqué la fin de la besogne considérable qui s'est faite au cours des derniers mois, et le début des multiples travaux d'intérieur qu'exige encore l'aménagement des halles. Le minutieux programme de construction qui avait été établi s'étant réalisé en tous points jusqu'ici, on peut être dès lors assuré que l'immense bâtiment et ses installations seront terminés à temps pour l'ouverture de la 38e Foire Suisse d'Echantillons qui aura lieu à Bâle du 8 au 18 mai 1954.

* *

L'énergie électrique. Jusqu'à quand nos cours d'eau utilisables pourront-ils suffire à nos besoins ? D'aucuns parlent de 1965, d'autres de 1990. Comme le charbon coûte toujours plus cher et que les gisements d'huile seront peut-être épuisés d'ici à la fin de ce siècle, l'attention des spécialistes se porte aujourd'hui sur l'énergie nucléaire. Les savants affirment que, dans peu de décades, on aura créé des centrales électriques utilisant l'énergie atomique. La commission consultative suisse pour les recherches atomiques, instituée par le Conseil fédéral, envisage la construction d'une installation d'essai pour une production thermique de 10.000 kw.

* *

L'industrie du gaz en Suisse. La baisse du prix des houilles a mis en question le maintien des réserves qui, dans les usines à gaz du pays, atteignent 690,000 tonnes, ce qui représente onze mois de distillation. Les houilles américaines arrivent en Europe à des prix souvent inférieurs à ceux des houilles européennes. Ce sont 15 millions de francs qui ont été ainsi consacrés à l'amortissement, à la suite de cette baisse des prix survenue depuis 1952. Chaque année, les usines à gaz de Suisse vendent quelque 350,000 tonnes de coke, la vente se poursuivant normalement, alors que celle du gaz est en augmentation : l'an dernier, 5 millions de mètres cubes de plus ont été vendus en Suisse où l'on compte, sur 1,300,000 ménages, 610,000 cuisinières à gaz.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — *Editeur:* Imp. du Démocrate S.A., Delémont
Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Scrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38
Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37
Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086
Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—
Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source